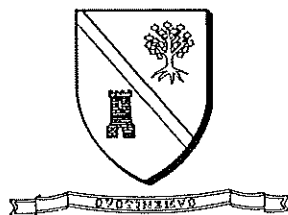


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Le mardi 19 mars 2024 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Clarisse FERRIER.

Ponvoirs : M. BARDOUX (durant son absence) à D. MULATON, M. BOURBON à D. NIORT, C. FERRIER (durant son absence) à R. SUBRIN, H. GOUJON à O. LAROCHE.

Absent : I. FRATELLO

Secrétaire de séance : D. MULATON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT

M. le Maire stipule que l'affluence du restaurant scolaire incite à s'orienter vers la mise en place d'un 2^e service afin d'améliorer les conditions d'accueil. Cette organisation implique d'avoir une personne supplémentaire pour assurer la surveillance des enfants durant le temps méridien, ce qui relève de la compétence de la Commune.

M. le Maire rappelle que cette mission ne peut être réalisée par les agents permanents de la Commune.

En conséquence, M. le Maire propose de créer un poste occasionnel pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin d'année scolaire, soit le 5 juillet 2024 afin de pourvoir à ce besoin à hauteur de 12 heures hebdomadaires de travail durant les semaines scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un emploi non permanent, relevant du grade d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires de travail durant les semaines scolaires, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, lié à la mise en place d'un 2^e service de repas, jusqu'au 5 juillet 2024,
- DIT que la rémunération sera fixée par référence à la grille du grade d'adjoint d'animation territorial,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à des ajustements du règlement de la garderie périscolaire. Ils visent à inclure le temps méridien dans le règlement et fixer un système graduel de sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive.

Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter de la notification du règlement modifié aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications apportées au règlement de la garderie périscolaire,
- DIT que ce règlement est applicable à compter de la notification du règlement modifié aux familles,
- AUTORISE le Maire, ou son délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D'INDEMNISATION AMIABLE SUITE À UN PRÉJUDICE MATÉRIEL

M. le Maire rappelle qu'une locataire de l'immeuble, situé 45 route de la Cave, a subi, en août 2021, des dégradations de biens divers stockés dans sa cave causées par des rats alors qu'aucune mesure de dératisation n'était entreprise. Comme ce dommage n'est pas couvert par les contrats d'assurance du bailleur comme du locataire, la décision d'indemnisation du locataire relève du bailleur. Or, l'acceptation par la Commune du legs de cet immeuble lui confère la qualité de bailleur depuis le décès du défunt.

En octobre dernier, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une indemnisation.

M. le Maire précise qu'un accord a été trouvé avec la locataire à hauteur de 1.963,00 euros. Un protocole d'accord transactionnel a ainsi été établi pour ce montant avec renonciation par la locataire à toutes actions et tous recours contentieux.

Il souligne que le versement à la locataire ne pourra intervenir que lorsque la Commune aura la pleine propriété de l'immeuble, ce qui devrait intervenir le 29 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de protocole d'accord transactionnel proposé,
- DIT que le montant de l'indemnisation sera inscrit au budget primitif de l'année 2024 à l'article 65888,
- AUTORISE le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel et tout document y afférent.

CONVENTION DE REVERSEMENT DU BÉNÉFICE DE GESTION D'UN IMMEUBLE

(Arrivées de M. BARDOUX et C. FERRIER)

M. le Maire remémore que M. Louis MAINAND a fait de la Commune le légataire particulier d'une part, de l'immeuble situé 45 route de la Cave comprenant 6 appartements et d'autre part, du parking situé en contrebas en indivision avec les propriétaires des 4 appartements de l'immeuble situé au 55 route de la Cave. Ce legs est assorti d'une clause visant à partager le bénéfice de la gestion à parts égales entre Emmaüs, les Petits frères des pauvres, le Secours catholique et la commune de Sarcey.

Il précise que le conseil d'administration d'Emmaüs a choisi de refuser ce legs alors que les 2 autres associations l'ont accepté. Le bénéfice de gestion sera ainsi partagé entre 3 parties.

Il est proposé d'établir une convention avec les associations pour formaliser les modalités de ce partage, notamment le champ d'application et les modalités du versement qui interviendra une fois par an.

M. le Maire précise toutefois que la part du bénéfice de gestion des 3 dernières années sera versée aux associations par l'office notarial.

Il ajoute avoir rencontré la régie qui gère actuellement l'immeuble légué et la Trésorerie pour convenir des modalités comptables et administratives de la gestion locative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de reversement,
- DIT que le montant du reversement sera inscrit à l'article 65748 du budget primitif, chaque année tant que la Commune conservera la propriété du bien,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de reversement et tout document y afférent.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Bâtiments

Ghislaine CARRIER fait part des travaux en cours :

- peinture des volets de la mairie

- pose de l'onduleur des panneaux photovoltaïques de la Maison des associations et préparation du raccordement

Elle avertit également qu'un remplacement des moteurs de la pompe à chaleur serait à prévoir à la maison des associations.

➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT rapporte la conférence Handicap tenue ce 16 mars avec 17 personnes présentes. Le Conseil des jeunes, à l'initiative de cette conférence, a remis un don issu de la vente de crêpes réalisée lors de la soirée jeux de la chandeleur. Elle ajoute que cette sensibilisation se prolongera via des ouvrages qui seront mis à disposition à l'école et à la bibliothèque.

Elle rappelle la tenue :

- le vendredi 5 avril en fin de journée à la salle des fêtes d'une animation jeux parents-enfants dans le cadre du printemps des familles (semaines de la Parentalité) du pays de L'Arbresle,
- le dimanche 7 avril à 9h00 la rando-déchets organisée avec l'appui de la société de chasse.

Elle informe que les membres du Conseil des jeunes ne pourront pas participer à la réunion des conseils des jeunes du pays de L'Arbresle le samedi 6 avril.

Elle indique qu'un chantier jeunes est en cours de préparation pour rafraîchir des locaux à la salle des fêtes et compléter le graff du skate-parc.

Elle évoque le travail à relancer sur la mise en valeur des croix et la sensibilisation autour du défibrillateur.

➤ Affaires scolaires

Mickaël BARDOUX rapporte les points abordés lors Conseil d'école du 11 mars dernier hors ceux soumis à délibération : actions éducatives conduites (flamme scolympique, prévention routière, photographie), calendrier des sorties fin d'année (planétarium, animations scolaires CCPA, ferme découverte, olympiades), exercice de sécurité, mise à jour des pharmacies et trousse de secours, petits travaux d'amélioration et de sécurité.

Il pose la question de reconduction d'une apprentie CAP petite enfance pour la prochaine rentrée scolaire compte tenu des évolutions actées au sein du personnel communal. Après en avoir échangé, le Conseil municipal choisit de ne pas accueillir d'apprentie pour la prochaine année scolaire.

➤ Urbanisme/Voierie

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin des Roches : DP accordée pour réfection de charpente
- route de la Cave : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- route des Tuileries : DP accordée pour pose de volets roulants sur véranda
- chemin du Perrin : DP accordée pour pose d'une clôture et d'un portail coulissant
- route de St Romain : DP accordée pour création d'une piscine

Il indique que le curage des fossés sur les voies communautaires a été effectué les 11 et 12 mars. Le passage pour les enrobés à froid est prévue à partir du 29 mars.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Édition du bulletin communal : 1.848,00 € TTC (EGF)
- Renouvellement de l'abonnement aux logiciels métiers : 4.330,28 € TTC (Cosoluce)
- Logiciel cantine/garderie : 998,34 € TTC (Idéalise)
- Capture et prise en charge des animaux divagants : 1.211,99 € TTC (SACPA)
- 3 PC portables : 1.587,00 € TTC (Astias informatique)
- Location d'une sableuse : 648,72 € TTC (Kiloutou)
- Porte intérieure et volet roulant (école) : 1.344,00 € TTC (SMC Journet)

- Fleurs : 4.905,01 € TTC (Serres du Baderand)
- Terreau : 1.144,00 € TTC (Serres du Baderand)

➤ Intercommunalité

Ghislaine CARRIER dit que la fête de l'Environnement, temps fort des semaines de l'environnement, aura lieu le samedi 25 mai à Lentilly. Elle rappelle des dispositifs d'aides mis en place par la communauté de communes via des appels à projets : biodiversité, haies...

Elle informe que la démarche de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZaccENR) va être relancé sur le 2^e trimestre sur la base d'une proposition élaborée par les services de la CCPA, qui sera soumise aux communes. Une consultation du public sera organisée sur ces secteurs qui auront vocation, à accueillir prioritairement des installations productrices d'énergie renouvelable.

Elle annonce la tenue en mairie le vendredi 3 mai après-midi d'une permanence dédiée aux impôts proposée de la maison France services du pays de L'Arbresle.

M. le Maire résume les principales dispositions du rapport d'orientations budgétaires présenté au conseil communautaire du 14 mars dernier : budget de fonctionnement en hausse de 4,62%, 9 postes supplémentaires, maintien des taux de fiscalité et de la part GEMAPI, hausse de 0,15 € HT du m³ de la redevance assainissement, revalorisation des bases fiscales, absence d'emprunt...

Il évoque d'autres points abordés lors de cette séance : lancement de marchés contrôle SPANC, maîtrise d'œuvre assainissement et voirie, délégation partielle de la compétence covoiturage au SYTRAL (mise à disposition de solution et versement d'aides aux covoitureurs), création d'une pénalité pour refus de contrôle d'ANC (assainissement non collectif).

Il indique que le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale) devrait être arrêté dans les prochains mois avec la perspective d'être approuvé d'ici la fin du mandat.

M. le Maire expose que les travaux de finition de la ZA de la Noyeraie doivent débiter ce lundi 25 mars. Le projet sera présenté aux entreprises le vendredi 22 mars. Il précise avoir fait la demande nécessaire pour que l'éclairage public soit conforme à celui choisi dans le cadre de la démarche performancielle.

À ce sujet, M. le Maire fait part de l'estimation financière actualisée suite aux études techniques portant le coût à 52.150 €. La modalité de prise en charge financière sera définie lors du vote du budget.

➤ Divers

Mickaël BARDOUX précise que la journée de plantations aura lieu le jeudi 16 mai.

M. le Maire informe du rattachement de la commune de Sarcey au territoire d'intervention de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) des monts du Lyonnais.

Il fait part de sollicitation de plusieurs associations pour participer à la soirée du feu d'artifice fin août si l'Accord D'Lyres n'est pas disponible. Après échanges, le Conseil acte que la co-organistaion soit portée par l'association de classes qui prépare la prochaine fête des classes.

Au sujet de l'épicerie, il partage la décision du tribunal favorable à la Commune, qui peut encore faire l'objet de recours ; le Commissaire de justice est en charge de l'exécution de la décision. Il confirme être toujours en contact avec Comptoir de campagne.

Concernant le projet d'antenne téléphonique multi opérateurs, il rapporte que les antennes actuelles ou en projet ne permette pas d'optimiser la couverture sur les secteurs visés. Bouygues a proposé de renoncer à améliorer la couverture du secteur des Quartières pour prospecter le secteur des Roches pour améliorer la couverture du Bourg et de Fontlavis, voire des Landes. Une demande de modification de l'arrêté ministériel est en cours.

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 9 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 23h05.

Olivier LAROCHE
Maire



Daniel MULATON
Secrétaire de séance

